Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20261118-2026_11_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du mercredi 18 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Procurations	1

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER Jacqueline, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, GUELLEC Gisèle, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu.

Absent : LE BLEVENNEC Patrick (procuration donnée à LE GAC Vincent)

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 novembre 2026
Date d'affichage : 9 novembre 2026

2026-11-7 Ressources humaines : modification de la délibération du 10 mai 2021 relative à l'emploi permanent d'agent de maîtrise

Vu la délibération du 10 mai 2021 portant création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet ;

À la suite du départ à la retraite pour invalidité de l'agent titulaire en mars 2026, cet emploi est devenu vacant. Les fonctions correspondantes sont actuellement assurées par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Afin d'assurer la continuité du service, il convient de compléter la délibération du 10 mai 2021 pour prévoir la possibilité de pourvoir temporairement cet emploi par un agent contractuel, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- *De compléter la délibération du 10 mai 2021 afin de prévoir la possibilité de recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent d'agent de maîtrise, relevant de la catégorie C, à temps complet (35 heures hebdomadaires), sur le fondement de l'article L. 332-14 du Code général de la fonction publique ;*

- *De fixer la durée maximale du contrat à un an, renouvelable dans la limite de deux ans au total, dans les conditions prévues par cet article ;*

- *De maintenir cet emploi au tableau des effectifs de la commune ;*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20261118-2026_11_7-DE

- *De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondantes au budget communal ;*

- *D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer les actes correspondants.*

Fait et délibéré à Pédernec le 18 novembre 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr